



Conseil d'administration

Délibération du 4 juillet 2023

## POINT 1 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CA DU 14 MARS 2023

### Exposé des motifs

Le conseil d'administration s'est réuni le 14 mars 2023 sous la Présidence de Monsieur Jean-Philippe Agresti, Recteur de la Région Académique de Corse, et en présence de Monsieur Marc Paul Luciani, Directeur Général du Crous de Corse. La séance s'est déroulée en visioconférence et en présentiel. Le quorum est réputé être atteint.

(11 administrateurs présents + 4 pouvoirs = 15 votants)

Questions soumises à l'approbation :

- 1- **Approbation du PV du CA du 13 décembre 2022** - Pas d'observations – Vote unanime –Le procès-verbal est adopté.
- 2- **Rapport de gestion 2022** – Pas d'observations – Vote unanime –Le rapport de gestion est adopté.
- 3- **Rapport d'activité 2022** – Pas d'observations – Vote unanime –Le rapport d'activité est adopté.
- 4- **Compte financier 2022** – Intervention du Directeur Général qui fait lecture de l'analyse du CBR empêché : plafond d'emplois respecté, charges stables, produits en progression – Situation budgétaire et comptable favorable – Vote unanime – le compte financier est adopté.

**5- Logements de fonction – Actualisation NAS/COP** – logement concerné bâtiment P. Grimaldi – Pas d’observations – Vote unanime – La convention est adoptée.

**6- Tarifs Pôle restauration** – Actualisation des tarifs :

- Tarifs divers – Pas d’observations – Vote unanime – tarifs divers adoptés.
- Tarifs denrées marchés et hors marchés – Pas d’observations - Vote unanime – Tarifs adoptés.

**7- Questions diverses** – 2 questions

1-Action sociale en faveur du personnel - Une aide supplémentaire est proposée 70€ pour l’agent et 50€ pour la personne à charge - Pas d’observations – Vote unanime – La décision est adoptée.

2- Tarifs de dégradations concernant les vélos et trottinette électriques – Intervention du VPE pour saluer l’opération – Demande de mise à disposition plus large – Voie douce : informations sur l’avancée du projet et les travaux à entreprendre par de l’Adjointe à la Mairie de Corte – Vote unanime – Les tarifs sont adoptés.

Informations sur la restauration universitaire – passages importants dans les RU – Charges importantes pour le Crous – le renouvellement de l’opération repas à 0€ pour tous les étudiants génère questionnements et discussions supplémentaires.

Mesures équitables demandées par le VPE. Information sur la non augmentation des loyers.

Ordre du jour épuisé – séance levée à 16H15.

**Projet de délibération**

Adoption du PV du CA du 14 mars 2023.

<b>Pour</b>	<b>13</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstentions</b>	<b>0</b>

<b>Unanimité</b>	<b>oui</b>	<b>non</b>
	<b>X</b>	

Fait à Corte le 4 juillet 2023

Le Recteur de la Région Académique de Corse

Jean-Philippe AGRESTI





Conseil d'administration

Délibération du 4 juillet 2023

## POINT 2 : BUDGET RECTIFICATIF 1/2023

### Exposé des motifs

Le budget rectificatif 1/2023 est présenté sous format GBCP. Il est voté et approuvé dans les mêmes conditions que le budget initial.

Ce BR1 prend en compte : la hausse de la valeur indiciaire, les hausses de tarifs liées aux retombées politiques et économiques notamment pour le secteur marchand de la restauration, les travaux de mise aux normes et enfin, des dotations supplémentaires sur fonds propres pour les opérations fléchées.

4 tableaux sont soumis au vote :

- Tableau 1 : Autorisations d'emplois

Les administrateurs sont appelés à voter le plafond d'emplois théoriques qui s'élève à 54 ETPT.

Le BR1 n'entraîne pas de modification du tableau d'autorisations d'emplois.

- Tableau 2 : Autorisations budgétaires

Le conseil d'administration fixe la limite supérieure des emplois du Crous et les dépenses pouvant être engagées juridiquement (autorisations d'engagement) et payées (crédits de paiement) sur l'exercice.

Le conseil d'administration se prononce également sur les prévisions de recettes et délibère sur le solde budgétaire représentant la différence entre les prévisions de recettes et les crédits de paiement de l'exercice.

Les dépenses augmentent en AE de 4 861 463 € et en CP de 1 349 927 €.  
Après le BR 1/2023 les AE s'élèvent à **13 671 067 €** et les CP à **11 708 944 €**.

Les recettes augmentent de 1 042 364 €.  
Après le BR1/2023 elles s'élèvent à **9 429 337 €**.  
Le tableau 2 présente un solde budgétaire déficitaire de **2 279 607 €**.

Le résultat déficitaire correspond à la différence entre les encaissements perçus et non utilisés

- Tableau 4 : Equilibre financier

Le tableau d'équilibre financier met en évidence la variation de la trésorerie sur l'exercice.  
La variation est le résultat du solde budgétaire et des opérations de trésorerie hors opérations budgétaires.

Le solde budgétaire est déficitaire de 2 279 607 € (résultat de la différence entre les encaissements et décaissements du tableau 2).

Le tableau 4 présente un prélèvement sur la trésorerie de **2 201 062 €**.

- Tableau 6 : Situation patrimoniale

Le conseil d'administration se prononce sur le compte de résultat prévisionnel, sur la capacité d'autofinancement qui en résulte et sur un état prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés.

Le solde budgétaire, la variation de trésorerie et le fonds de roulement permettent d'apprécier le caractère soutenable du budget.

Le tableau 6 décrit la prévision de l'activité courante du Crous de Corse pour l'exercice en cours. Il vise à traduire l'impact prévisionnel en droits et obligations constatés.

Le résultat prévisionnel **45 252 €**,

La situation budgétaire du Crous de Corse est considérée comme étant soutenable à l'issue du Budget rectificatif 1 pour l'année 2023.

Le BR1/2023 est soumis au vote des administrateurs (vote par enveloppe).

**Projet de délibération**

- Adoption du budget rectificatif 1/2023

**Tableau 1 – Les autorisations d’emplois**

Pour	13
Contre	0
Abstentions	0

Unanimité	oui	non
	X	

**Tableau 2 – Les autorisations budgétaires**

Pour	13
Contre	0
Abstentions	0

Unanimité	oui	non
	X	

**Tableau 4 – L’équilibre financier**

Pour	13
Contre	0
Abstentions	0

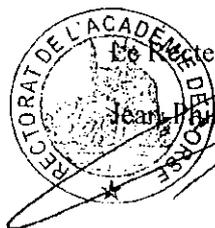
Unanimité	oui	non
	X	

**Tableau 6 – La situation patrimoniale**

<b>Pour</b>	<b>13</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstentions</b>	<b>0</b>

<b>Unanimité</b>	<b>oui</b>	<b>non</b>
	<b>X</b>	

Fait à Corte le 4 juillet 2023



Le Recteur de la Région Académique de Corse

Jean-Philippe AGRESTI



Conseil d'administration

Délibération du 4 juillet 2023

### POINT 3 : ADMISSIONS EN NON-VALEUR

#### Exposé des motifs

L'admission en non-valeur est une mesure budgétaire et comptable qui a pour but de faire disparaître des écritures de prise en charge du comptable public les créances irrécouvrables.

Les sommes non recouvrées par l'établissement concernent des redevances non soldées par des étudiants et des frais d'huissiers.

Pour l'exercice 2023, le montant des admissions en non-valeur s'élève à 1 036.00€ pour 5 dossiers.

#### Projet de délibération

- Approbation du montant des ANV

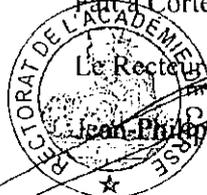
<b>Pour</b>	<b>13</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstentions</b>	<b>0</b>

<b>Unanimité</b>	<b>oui</b>	<b>non</b>
	<b>X</b>	

Fait à Corte le 4 juillet 2023

Le Recteur de la Région Académique de Corse

Jean-Philippe AGRESTI





Conseil d'administration

Délibération du 4 juillet 2023

## POINT 4 : CAUTION TPE – VELOS ET TROTTINETTES

### Exposé des motifs

Le Crous de Corse a fait l'acquisition de 3 vélos électriques et d'une trottinette. Ceux-ci sont mis à disposition des étudiants résidents.

Le versement d'une caution par les résidents est envisagé afin de pallier à d'éventuelles dégradations sur ces moyens de locomotion. Un tarif de dégradation a déjà été voté en Conseil d'Administration du 14 mars 2023.

Le montant de la caution s'élève à 500€. La mesure est applicable au 1<sup>er</sup> septembre 2023.

Il est demandé aux administrateurs de se prononcer sur ce montant.

### Projet de délibération

- Adoption du montant de la caution.

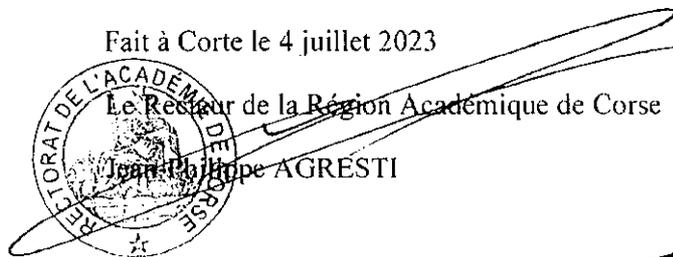
<b>Pour</b>	<b>13</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstentions</b>	<b>0</b>

<b>Unanimité</b>	<b>oui</b>	<b>non</b>
	<b>X</b>	

Fait à Corte le 4 juillet 2023

Le Recteur de la Région Académique de Corse

Jean-Philippe AGRESTI





Conseil d'administration

Délibération du 4 juillet 2023

## POINT 5 : REGLEMENT INTERIEUR DES RESIDENCES ET DU PARKING DE LA RESIDENCE A. CASANOVA

### Exposé des motifs

Il est demandé aux administrateurs de se prononcer sur le règlement intérieur des résidences et sur celui du parking de la résidence Antoine Casanova.

Le règlement intérieur des résidences est national et commun à tous les Crous. Il s'applique à tout occupant quelle que soit sa situation juridique. Il est annexé à la décision d'admission fixant les conditions et modalités d'occupation d'un logement en résidence universitaire.

Les textes réglementaires applicables :

- Articles L822-1 et R822-2 du code de l'éducation
- Décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires
- Arrêté du 21 juillet 1970 « organisation de la vie collective en résidence universitaire »
- Arrêté du 21 juillet 1970 « régime d'occupation et conditions financières du séjour des étudiants admis en résidence universitaire »
- Article 1407 du code général des impôts

Le règlement est actualisé et sera applicable au 1<sup>er</sup> septembre 2023.

Le règlement intérieur pour le parking de la résidence Antoine Casanova (annexé à la présente délibération) est également un document national. Il est mis en place pour le parking de cette résidence, puisque celui-ci est clôturé et s'ouvre à l'aide d'un badge.

Le règlement est actualisé et sera applicable au 1<sup>er</sup> septembre 2023.

Délibération du CA du 4 juillet 2023

**Projet de délibération**

- Adoption du règlement intérieur des résidences

<b>Pour</b>	<b>13</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstentions</b>	<b>0</b>

<b>Unanimité</b>	<b>oui</b>	<b>non</b>
	<b>X</b>	

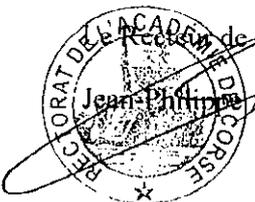
- Adoption du règlement intérieur pour les usagers du parking

<b>Pour</b>	<b>13</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstentions</b>	<b>0</b>

<b>Unanimité</b>	<b>oui</b>	<b>non</b>
	<b>X</b>	

Fait à Corte le 4 juillet 2023

Représentant de la Région Académique de Corse  
Jean-Philippe AGRESTI





Conseil d'administration

Délibération du 4 juillet 2023

## POINT 6 : CONVENTIONS/AVENANTS DIVERS

### Exposé des motifs

Ce point concerne la modification des termes concernant l'IRL pratiqué pour la facturation des loyers pour les locaux que le Crous met à disposition de l'UCPP et de la Radio Nebbia.

Un avenant n° 2 pour chacune des deux conventions existantes est rédigé.

Ainsi, dans l'article 3 du titre II de chaque convention seront notifiés les termes :

- « indexé sur l'indice de référence des loyers « IRL » en vigueur »
- « le dernier SPSI et/ou le rapport d'activité en vigueur du Crous de Corse, validé en Conseil d'Administration »

### Projet de délibération

- **Avenant N°2 à la Convention Crous de Corse – UCPP pour la mise à disposition de salles de cours, sises résidence Pascal Paoli 1**

<b>Pour</b>	<b>13</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstentions</b>	<b>0</b>

<b>Unanimité</b>	<b>oui</b>	<b>non</b>
	<b>X</b>	

- **Avenant N°2 à la Convention Crous de Corse – Radio Nebbia** pour la mise à disposition du local de la radio sis Casa Studentina Claude Cesari

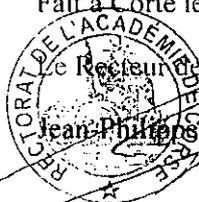
<b>Pour</b>	<b>13</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstentions</b>	<b>0</b>

<b>Unanimité</b>	<b>oui</b>	<b>non</b>
	<b>X</b>	

Fait à Corte le 4 juillet 2023

Le Recteur de la Région Académique de Corse

Jean-Philippe ACRESTI





Conseil d'administration

Délibération du 4 juillet 2023

## POINT 7 : TARIFS POLE RESTAURATION

### Exposé des motifs

Il est demandé au Conseil d'Administration de se prononcer sur l'actualisation de tarifs de restauration.

Les nouveaux tarifs concernent les articles suivants et sont applicables au 5 juillet 2023

### Projet de délibération

- Adoption de l'actualisation des tarifs en restauration

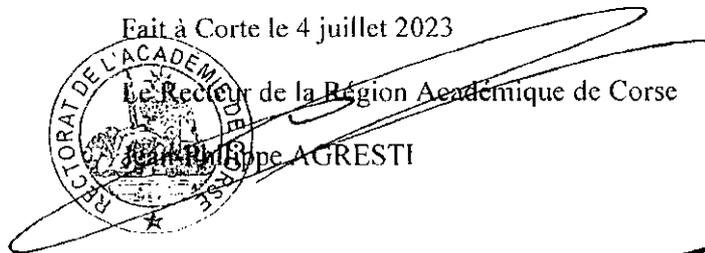
Pour	13
Contre	0
Abstentions	0

Unanimité	oui	non
	X	

Fait à Corte le 4 juillet 2023

Le Recteur de la Région Académique de Corse

Jean-Philippe AGRESTI





Conseil d'administration

Délibération du 4 juillet 2023

## POINT 8 : TARIFS POLE HEBERGEMENT

### Exposé des motifs

Il est demandé au Conseil d'Administration de se prononcer sur l'actualisation de tarifs d'hébergement.

Les nouveaux tarifs concernent les studios de 13 m<sup>2</sup> de la résidence C. Garelli. Les tarifs sont applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2023.

### Projet de délibération

- Adoption de l'actualisation des tarifs en hébergement

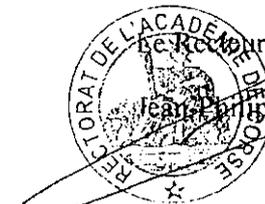
<b>Pour</b>	<b>13</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstentions</b>	<b>0</b>

<b>Unanimité</b>	<b>oui</b>	<b>non</b>
	<b>X</b>	

Fait à Corte le 4 juillet 2023

Le Recteur de la Région Académique de Corse

Jean-Philippe AGRESTI





**Conseil d'Administration  
Procès-verbal  
Séance du 4 juillet 2023**

Le conseil d'administration du Crous de Corse s'est réuni le 4 juillet 2023 sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe AGRES11, Recteur de la Région Académique de Corse.  
La séance s'est déroulée en visioconférence et en présentiel.

L'ordre du jour est le suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- 1) **Approbation du PV du CA du 14 mars 2023**
- 2) **Budget rectificatif 1/2023**
- 3) **Admissions en non-valeur**
- 4) **Caution TPE - vélos**
- 5) **Règlement intérieur des résidences 2023-2024**
- 6) **Conventions et/ou avenants divers**
- 7) **Tarifs Pôle restauration**
- 8) **Tarifs Pôle Hébergement**
- 9) **Questions diverses**

Le Recteur ouvre la séance à 10H00. Il constate que le quorum est atteint avec 10 administrateurs présents. 3 pouvoirs sont comptabilisés. Il s'agit de :

- Monsieur Santini Jeremie : pouvoir à Madame Benedetti Davia
- Monsieur Pergola Jean-Marie : pouvoir à Madame Gallucci Paule
- Monsieur Filippi Petru Antò : pouvoir à Madame Gallucci Paule

Le nombre de voix pour les différentes questions est donc arrêté à 13. Le quorum étant réputé atteint, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

Le Recteur remercie les administrateurs présents. La séance est ouverte.

Le Directeur Général donne des informations concernant :

- Le point 4 : une empreinte de carte bancaire pour un montant de 500€ sera demandée aux étudiants qui emprunteront les vélos et la trottinette.
- Le point 6 : c'est une actualisation qui concerne certains termes modifiés sur les avenants.
- Les points 7 et 8 : c'est une actualisation de certains tarifs en restauration et en hébergement.

## **1- Approbation du PV du CA du 14 mars 2023**

Le procès-verbal a été transmis comme l'ensemble des documents de séance par voie dématérialisée. Chaque administrateur en a bien été destinataire.

En l'absence d'autres observations, le Recteur soumet le procès-verbal au vote.

Pour	13
Contre	0
Abstentions	0

Le PV du CA du 14 mars 2023 est adopté à l'unanimité

## **2- Budget rectificatif 1/2023**

Le Directeur Général cède la parole à la Directrice Adjointe pour la présentation du Budget Rectificatif. Ce dernier concerne la reprogrammation des crédits d'investissement et les nouvelles notifications. Il est présenté sous forme de 4 tableaux qui sont chacun soumis à un vote distinct.

### Tableau 1 : Autorisations d'emplois

A noter : Le plafond d'emplois théoriques qui s'élève à 56 ETPT sous plafond. Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond LFI doit être inférieure ou égale au plafond notifié par le responsable du programme chef de file du budget général de l'Etat.

Il n'y a pas de modifications par rapport au Budget initial.

### Tableau 2 : Autorisations budgétaires

A noter : des changements :

#### Dépenses :

#### **Fonctionnement :**

##### Autorisation d'engagement :

- CVEC – changement de nature de dépense
- Contrat MAIF – reconduction 1 an au lieu de 2
- Augmentation des crédits pour MAD d'un personnel

##### Crédits paiement :

- CVEC – changement de nature de dépense
- RAP : non-inscrits au BI
- Ajustements entre services centraux et restauration (32 134€)

##### Autorisations d'engagement – Crédit de paiement :

- Nouvelle opération financée et gérée par l'AUF (fonds CDC) : audits énergétiques de tous les bâtiments

#### **Investissements**

- Nouvelles notifications – Révision des prix AE/CP Résidence SDA : 500 000€
- CPER – mise à niveau AE/CP 152 750€
- Reprogrammations diverses (détail Power Point)

## Recettes :

Augmentation des recettes : + 307 563 € soit 9 429 337€

- Solde budgétaire déficitaire : - 2 279 607€ qui correspond à la différence entre :
  - 1- les encaissements perçus et non utilisés sur les années antérieures (accessibilité, avances SDA-CDC, crédits CVEC, PDR).
  - 2- décaissements 2023 (attributions et contributions).

## Tableau 4 : Equilibre financier

A noter : prélèvement sur la trésorerie : 2 201 062€

## Tableau 6 : Situation patrimoniale

A noter : en bénéfice de + 43 252€ (+ 1 784€)

- Capacité d'autofinancement + 154 749€
- Après le Budget rectificatif 1, le niveau final du fonds de roulement s'élèvera à 2 780 905€ et le niveau final de la Trésorerie s'élèvera à 4 313 283€.

Les différents indicateurs permettent d'analyser la situation budgétaire du Crous de Corse comme soutenable à l'issue du Budget Rectificatif 1 pour l'année 2023.

Le budget Rectificatif 1/2023 requière un vote par tableau.

Le Contrôleur budgétaire en Région intervient pour demander des précisions sur l'apport financier du Crous de 500 000€ et de la Collectivité de Corse de 800 000€. La Directrice Adjointe précise qu'il n'y a pas de changement. Les crédits de paiements sont engagés.

Le Directeur Général intervient pour expliquer qu'il existe actuellement une offre sur 5 lots.

La Directrice Adjointe rappelle les travaux de toiture reportés en mars 2024, le Crous ne peut pas se priver de 66 logements à la rentrée.

Elle revient sur la possibilité de procéder à des appels de fonds pour les travaux de désamiantage du terrain (800 000€).

Les analyses sont en cours.

L'Agent Comptable intervient pour dire qu'il n'y a pas d'inquiétude quant aux différentes opérations. Celles-ci sont fléchées et suivies.

En l'absence d'autres observations, le Recteur soumet le Budget rectificatif 1/2023 au vote par enveloppe.

## Tableau 1 : Autorisations d'emplois

Pour	13
Contre	0
Abstentions	0

## Tableau 2 : Autorisations budgétaires

Pour	13
Contre	0
Abstentions	0

Tableau 4 : Equilibre financier

Pour	13
Contre	0
Abstentions	0

Tableau 6 : Situation patrimoniale

Pour	13
Contre	0
Abstentions	0

Le Budget Rectificatif 1/2023 est adopté à l'unanimité

### **3- Admissions en non-valeur**

L'agent comptable intervient pour expliquer que les admissions en non-valeur concernent les recouvrements de dettes locatives des étudiants. Cinq dossiers sont présentés cette année pour un montant global de 1 036€. Elle rappelle la somme de l'an dernier : 143€.

En l'absence d'autres observations, le Recteur soumet le tableau des admissions en non-valeur au vote.

Pour	13
Contre	0
Abstentions	0

Le tableau est adopté à l'unanimité

### **4- Caution TPE - vélos**

Le Directeur Général cède la parole au Directeur de la Vie étudiante qui précise que des vélos et une trottinette ont été achetés par le Crous sur des crédits de CVEC et sont mis à la disposition des résidents. Il explique qu'une empreinte bancaire est nécessaire et qu'elle fera office de caution. Les tarifs de dégradation des vélos et de la trottinette ont déjà été votés en séance du Conseil d'administration du 13 décembre 2022.

La caution s'élèvera à 500€ et sera opérationnelle à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

Un contrat monétique est rédigé avec la DGFIP. Le Crous de Corse est le premier établissement à utiliser cette procédure.

Le Recteur demande si une charte de bonne utilisation est rédigée en ce sens. Il lui est répondu qu'il s'agira d'un contrat à usage normal avec une notice d'utilisation et obligation de port d'un casque de sécurité.

En l'absence d'autres observations, le Recteur soumet la demande de caution au vote.

Pour	13
Contre	0
Abstentions	0

La demande de caution est adoptée à l'unanimité

## **5- Règlement intérieur des résidences 2022-2023**

Le Directeur Général explique qu'un règlement intérieur national régit les résidences. Celui-ci est actualisé tous les ans. Il précise que le parking de la résidence Antoine Casanova est désormais soumis aussi à un règlement intérieur. En effet, celui-ci est rénové et accessible par une ouverture badgée.

Le Directeur Général précise que deux règlements intérieurs ont ainsi été rédigés et que chacun d'eux requière un vote distinct.

En l'absence d'autres observations, le Recteur soumet le règlement intérieur des résidences 2022-2023 au vote.

Pour	13
Contre	0
Abstentions	0

Le règlement intérieur des résidences est adopté à l'unanimité

Ensuite, le Recteur soumet le règlement intérieur du parking de la résidence Antoine Casanova au vote.

Pour	13
Contre	0
Abstentions	0

Le règlement intérieur du parking est adopté à l'unanimité

## **6- Conventions et/ou avenants divers**

Le Directeur Général explique que concernant les avenants, il s'agit d'une actualisation de certains termes employés. Les avenants font référence aux conventions initiales des loyers pour l'Université de Corse et pour la Radio Nebbia.

Deux votes distincts sont nécessaires.

Avenant n°2 à la convention Crous - UCPP

Pour	13
Contre	0
Abstentions	0

L'avenant n. 2 est adopté à l'unanimité

Avenant n°2 à la convention Crous -Radio Nebbia

Pour	13
Contre	0
Abstentions	0

L'avenant n. 2 est adopté à l'unanimité

Le Directeur Général rappelle pour information les mesures ministérielles concernant le gel des loyers en faveur des étudiants. L'augmentation du coût des fluides n'entraîne pas d'augmentation des charges pour les résidents. C'est une volonté du Crous. La relative bonne santé financière du Crous permet de pallier à la précarité étudiante. Cela constitue une moins-value d'environ 38 000€ pour l'établissement.

Le Recteur intervient pour souligner que cette décision de ne pas augmenter l'IRL ou les charges est rendue possible en raison du bon équilibre financier et de la bonne gestion du Crous. C'est une décision politique et fondamentale.

Le Contrôleur Budgétaire en Région intervient pour demander des explications quant à la situation financière des étudiants logés en ville.

Le Directeur Général fait état d'un delta évident entre les loyers du secteur public et du secteur privé (+2 500€/an) mais il ne peut répondre que concernant les logements du Crous. Il réitère la forte tension qui règne sur le logement étudiant à loyer modéré sur la ville de Corte.

## **7- Tarifs Pôle Restauration**

Le Directeur Général explique que de nouveaux produits sont proposés en restauration. De nouveaux tarifs sont donc soumis à l'approbation des administrateurs.

En l'absence d'autres observations, le Recteur soumet les tarifs en restauration au vote.

Pour	13
Contre	0
Abstentions	0

Les tarifs du Pôle restauration sont adoptés à l'unanimité

## **8- Tarifs Pôle Hébergement**

Le Directeur Général soumet une actualisation de tarifs concernant les studios de la résidence Christophe Garelli. Ces tarifs constituent une actualisation.

En l'absence d'autres observations, le Recteur soumet les tarifs en hébergement au vote.

Pour	13
Contre	0
Abstentions	0

Les tarifs du Pôle hébergement sont adoptés à l'unanimité

Le Directeur Général informe qu'il n'a pas été destinataire de motions ou de questions diverses pour cette séance.

Monsieur Alfonsi intervient pour dire son contentement et sa fierté quant à son rôle d'administrateur du Crous. Il souligne le travail de toute l'équipe du Crous et l'en remercie.

Le Recteur remercie à son tour l'ensemble des équipes du Crous, revient sur la qualité et l'investissement des équipes et se dit également fier de présider cette instance.

Il souhaite de belles vacances à tous.

La séance est levée à 11H05.

## RELEVÉ DE DÉCISIONS

Décisions	Pour	Contre	Abstentions	Observations
1 - Approbation du PV du CA 14 mars 2023	13	0	0	Pas d'observations Unanimité
2 - Budget rectificatif 1/2023	13	0	0	Pas d'observations Unanimité
3 - Admissions en non-valeur	13	0	0	Pas d'observations Unanimité
4 - Caution TPE - vélos	13	0	0	Pas d'observations Unanimité
5 - Règlement intérieur - Résidences - Parking Casanova	13 13	0 0	0 0	Pas d'observations Unanimité
6 - Conventions et/ou avenants divers - Crous/UCPP - Crous/Radio Nebbia	13 13	0 0	0 0	Pas d'observations Unanimité
7 - Tarifs Pôle restauration	13	0	0	Pas d'observations Unanimité
8 - Tarifs Pôle hébergement	13	0	0	Pas d'observations Unanimité

Fait à Corte, le 19 juillet 2023



Directeur de la Région Académique de Corse

Jean-Philippe AGRESTI